

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2024-32

ENQUÊTES DE PRATIQUES AUPRÈS DES MÉNAGES DU DÉPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE CONCERNANT LE TRI A LA SOURCE DES BIODÉCHETS, LE COMPOSTAGE ET LA GESTION DES RESSOURCES VERTES – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2023_11/02 du 13 novembre 2023 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics,

Vu la consultation relative à la réalisation d'enquêtes de pratiques auprès des ménages du département du Lot-et-Garonne concernant le tri à la source des biodéchets, le compostage et la gestion des ressources vertes, publié sur le profil acheteur du Syndicat ValOrizon le 17/06/2024, avec un délai limite de remise des offres fixé au 08/07/2024 avant 12h00,

Considérant qu'au terme du délai limite de remise des offres 4 plis ont été reçus,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé suivant les critères d'attribution des offres :

- Valeur technique (moyens humains ; méthodologie de travail ; planning d'exécution) : 60 points
- Valeur financière : 40 points

Le pouvoir adjudicateur propose de retenir l'offre du candidat ED INSTITUT, apparue comme solution technique et financière correspondant le mieux aux besoins du Syndicat, pour un montant total de 33 973€ HT.

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** de retenir, dans le cadre de la présente consultation, l'offre de la société ED INSTITUT, dont le siège social se situe au 8, rue Schertz - Bâtiment B2 - 67100 STRASBOURG, pour un montant total de 33 973€ HT ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que le marché est passé pour une durée courant de la date de sa notification jusqu'au terme de la mission, conformément au planning d'exécution proposé par le titulaire dans son offre ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au BP 2024 et suivants.

Fait à Damazan, le 8 août 2024

Le Président,

Ludovic BIASOTTO